Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

AVIS D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE A GESTION PRIVEE

1. DESCRIPTION DU PROJET

Nom de la structure	**O P'TITS MOME**
Nature de la structure	**Micro-crèche PAJE**
Capacité d'accueil	**12**
Lieu d'implantation	**RABASTENS**
Territoire ciblé	**Secteur Rabastinois**
Date d'ouverture prévue	**NC**
Type de gestion	**Privée**
Responsable(s)	
Accompagnement connu du projet	**Non**

2. CONNAISSANCE DU PROJET PAR LA CAGG

	OUI	NON
Le projet est connu de la CAGG	X	
Le porteur de projet a rencontré un ou des élus		X
Le porteur de projet a rencontré un ou des techniciens en charge de la petite enfance		X

Le porteur de projet a sollicité une aide financière à la CAGG		X
Le porteur de projet a sollicité une aide financière à la CAF		X
Commentaires	, porteur de projet, a sollicité un rendez-vous avec le service Petite Enfance et des élus le 19 décembre 2024. Une demande d'avis d'opportunité a été adressé par le 20 janvier 2025, précise agir en tant que porteur de projet franchisé, au nom de la société O PETITS MOME, la demande est accompagnée d'une plaquette d'information.	

3. AVIS DE LA CAGG

	OUI	NON
Le projet s'inscrit dans la politique « petite enfance » de la CAGG		X
Le projet est de nature à améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants	X	
Le lieu d'implantation du projet semble pertinent au vu de la zone choisie et de l'offre actuelle dans celle ci		X
Un soutien financier est possible (investissement et ou fonctionnement)		X
Le projet peut déséquilibrer l'offre d'accueil existante	X	
Commentaires	La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) souhaite contribuer à la cohésion sociale sur le territoire par le développement d'un accueil Petite Enfance de qualité et accessible à tous. Pour cela, elle a élaboré un **Schéma Territorial Education Famille (STEF)** lequel comprend un Projet Educatif Communautaire (PEC) et conventionné avec la CAF via une Convention Globale Territoriale (CTG) **Le projet Petite Enfance**, destiné aux acteurs et usagers, est garant des valeurs éducatives et sociales de la CAGG, dont les objectifs sont notamment d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité et d'assurer une implantation équilibrée des équipements sur le territoire	

	Le projet Petite Enfance prévoit **sur le secteur Rabastinois :** - Le réaménagement et extension de la crèche Arc en Ciel, soit 10 places supplémentaires en crèche à Rabastens en 2026, - Le soutien aux communes souhaitant implanter des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) soit 24 places supplémentaires en accueil individuel à Grazac et Couffouleux d'ici fin 2026 Ces projets permettront de proposer une offre d'accueil satisfaisante sur ce secteur dans un délais d'un ou deux ans, avec un taux de couverture projeté de 71% (23% en accueil collectif et 48 % en accueil individuel) pour une moyenne de 60% sur le territoire national **Conclusion** La CAGG ne soutient pas ce type de projets afin de maîtriser au mieux le développement de l'accueil collectif Petite Enfance sur le territoire et de garantir une offre de qualité accessible à tous.

Document complété par	Paul Salvador	Date : 14/04/2025
En qualité de	Président	Signature :